



CHOUETTE

STUDIO

Conditions Générales de prestation de services

Préambule

Le prestataire de services est la société Chouette Studio, SASU au capital de 1 000 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro de SIRET : 949 586 721 00019, dont le siège social est situé au 6 rue Le Guen de Kerangal 35200 Rennes, prise en la personne de son représentant légal, Madame Clémentine Goutard (ci après nommé « Chouette Studio »). Chouette Studio propose des prestations de services en Décoration et Architecture d'intérieur aux particuliers et aux professionnels dans les conditions définies ci après :

Article 1. Objet, Champ d'application et Engagement contractuel

Les présentes Conditions Générales régissent l'ensemble des relations entre Chouette Studio et toute personne physique ou morale (ci après nommé «le Client ») pour l'achat de prestations de services visées à l'article 3 et fournies par Chouette Studio, et ce, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat. Les présentes Conditions Générales prévalent sur toutes les autres conditions de quelque nature que ce soit, à l'exception toutefois de celles qui auraient été expressément acceptées par Chouette Studio. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse et préalable par Chouette Studio, inopposable à cette dernière, quelque que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Il est également précisé que le fait que Chouette Studio ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de la dite disposition.

Ces Conditions Générales, ainsi que la politique de confidentialité sont accessibles à tout moment sur le site internet de Chouette Studio.

Chouette Studio se réserve le droit de modifier ponctuellement les Conditions Générales. La version des Conditions Générales applicable au Client est celle en

vigueur lors de la signature du devis.

La signature du devis par le Client, précédée de la mention « Bon pour accord », vaut acceptation sans restriction ni réserves des présentes Conditions Générales. Dès cet instant, la commande sera fermement prise en compte, ce qui engagera définitivement les deux parties. Le client sera engagé à verser le montant indiqué dans le devis, selon les conditions de règlement indiquées sur ce dernier. Chouette Studio sera engagé à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation des deux parties, des ajustements pourront être apportées à ces documents et feront l'objet d'un avenant signé des deux parties.

Article 2. Formation du Contrat, Devis et Acceptation

Pour toute intervention, un devis écrit estimatif préalable est établi. Ce devis comporte :

- l'identité du prestataire de service et du client,
- la date du devis,
- les caractéristiques de la prestation attendue détaillée, selon la nature et l'objet du travail demandé,
- le montant des honoraires de Chouette Studio (tarif horaire, basé sur un pourcentage du montant des travaux, ou montant forfaitaire),
- les conditions de règlement.

Le devis, les indications de prix et de délai qu'il contient, sont valables uniquement un mois à compter de la date qui y figure. L'ensemble des prestations proposées au Client par Chouette Studio (ci-après les « Prestations ») sont définies avec le Client lors du rendez-vous, puis listées et définies exclusivement par le devis.

L'acceptation du devis par le Client vaut commande et doit être faite au moyen du retour du devis signé avec la mention « bon pour accord ».

Toute demande par le Client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire.

Article 3. Prestations de Chouette Studio

Chouette Studio apporte conseils au Client et l'accompagne dans la formalisation de son projet d'aménagement ou de décoration, jusqu'à éventuellement assurer le suivi de chantier.

La mission d'étude consiste à imaginer le projet du Client pour lui donner une idée de ce qui pourra être réalisé, en fonction de son cahier des charges. Chouette Studio s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son Client, conformément au cahier des charges qui sera établi. Une fois les documents remis au Client, celui-ci ne pourra pas opposer à Chouette Studio des arguments subjectifs pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus de paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé.

Il est bien entendu que les visuels et autres documents font partie d'une prestation de conseils qui a pour but de donner des idées, et ne pas, forcément, représenter à l'identique, la décoration qu'il mettra en place.

- S'agissant de la prestation dite de conception (appelée également « Book Archi ») : au cours de cette étape, Chouette Studio conseille et accompagne le Client dans la formalisation de son projet d'aménagement, de transformation ou de décoration (conseils en décoration intérieure, conseils en agencement et aménagement d'espaces, établissements de plans 2D/3D, planches d'ambiance, propositions de matériaux, propositions de mobilier et de pièces de décoration, ...). Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, éclairage). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation de bureau d'étude.
- A l'issue de cette étape, Chouette Studio peut établir un descriptif précis des travaux à réaliser qu'elle transmet à plusieurs entreprises en vue d'obtenir des devis. A défaut pour le Client de choisir les entreprises auxquelles il souhaite voir les devis transmis, Chouette Studio mettra directement en relation le Client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Il est rappelé que le rôle de Chouette Studio se limite ici à une mise en relation. Le Client contracte directement, librement, et indépendamment avec chacun des prestataires en prenant soin de s'assurer de la conformité des produits et services de chaque prestataire.
- S'agissant de la prestation dite « Assistance à la maîtrise d'ouvrage » (appelée également « Suivi de chantier ») : au cours de cette étape, Chouette Studio est mandaté par le client afin de le seconder dans le suivi des travaux auprès de chaque prestataire. En aucun cas, Chouette Studio n'agit comme architecte ou maître d'oeuvre.
- S'agissant de la prestation « Shopping Deco », la prestation de Chouette Studio consiste à réaliser une liste indicative des achats de mobiliers et accessoires, avec dimensions et références précises ou non, pour que son Client fasse lui-même les achats. Le Client doit s'acquitter de la facture auprès du fournisseur ou dans les magasins en question et réceptionner les livraisons de ces achats sur le lieu du chantier. Chouette Studio ne réalise pas les achats pour le compte de ses Clients et ne réceptionne pas la marchandise.
- S'agissant de la prestation « Mise en scène », la prestation de Chouette Studio consiste à positionner et mettre en place les mobiliers et accessoires achetés et réceptionnés par le Client, comme indiqué dans le cahier des charges précédemment remis. Pour la réalisation de cette prestation, Chouette Studio pourra être amené à faire appel à des prestataires externes de son choix.

Article 4. Responsabilités et Obligations

Responsabilités et Obligations de Chouette Studio

Chouette Studio s'engage à fournir les prestations convenues en faisant preuve du soin et de la compétence que l'on peut raisonnablement attendre d'elle.

Chouette Studio n'est tenue qu'à une obligation de moyens quant au nombre de jour/hommes devant être investis. Chouette Studio intervient uniquement en qualité de conseil et non en qualité d'architecte et ne saurait en conséquence supporter les obligations spécifiques qui incombent à ces professionnels.

Il est important de rappeler que Chouette Studio se contente de mettre le Client en relation avec divers prestataires. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au Client dans le cadre de la réalisation des travaux le sont directement et uniquement par les prestataires avec le Client a contracté (exemples : garantie décennale, garantie en matière de vices cachés, garantie de conformité, ...).

Chouette Studio n'est ni maître d'oeuvre, ni maître d'ouvrage et ne peut en conséquence engager sa responsabilité à ce titre sous quelque forme que ce soit. Il est recommandé au Client de s'assurer qu'il dispose bien d'une assurance dommage-ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de Chouette Studio ne saurait être engagée en cas de manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché imputable à un tiers, ou en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur.

Lorsque Chouette Studio fournit des plans au Client, ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont transmis à titre indicatif. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur validera avant le démarrage des travaux les côtes nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages, conformément aux Documents Techniques Unifiés (DTU) de sa profession. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de Chouette Studio ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans fournis par Chouette Studio sans avoir pris la précaution de reprendre les côtes et d'effectuer ses propres plans.

La responsabilité de Chouette Studio ne saurait en aucun cas retenue suite à la mise en œuvre par le Client, directement ou indirectement, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

Par ailleurs, Chouette Studio ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de Chouette Studio ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

Responsabilités et Obligations du Client

Le Client s'engage à mettre à disposition de Chouette Studio l'ensemble des documents et informations indispensables à la bonne exécution des prestations ainsi que tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des prestations, prise de vues des pièces et objets pour l'étude du projet par Chouette Studio, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les parties.

Le Client s'engage à effectuer les modifications nécessaires à la bonne exécution de la prestation, si demandées par Chouette Studio.

Le Client s'engage à déterminer le budget dont il dispose.

Le Client s'engage à s'assurer du financement de l'opération et préciser si le financement est conditionné par un prêt.

Le Client s'engage à respecter un délai maximum de 2 semaines pendant l'étude et 3 jours calendaires pendant les travaux pour faire connaître son avis sur les documents que lui soumet Chouette Studio. Au-delà de ce délai, son approbation est réputée acquise et la rémunération correspondante est due.

Le Client s'engage à une obligation de loyauté vis à vis de Chouette Studio : il s'abstiendra de tenir de quelconques propos de nature à porter atteinte à son image professionnelle, sa renommée ou à la crédibilité de cette dernière.

Article 5. Prix, Commande et Paiement

Les prix sont exprimés en Euros TTC et concernent exclusivement les prestations de conseil et de suivi de chantier apportées par Chouette Studio. Les taxes applicables sont celles en vigueur au moment du fait générateur, déclenchant tout ou partie du paiement.

Au jour de la signature du devis par le Client en deux exemplaires, celui-ci fera office de commande. Chacune des deux parties conservera un exemplaire faisant foi de ses engagements. En règle générale, un acompte de 40% du prix global sera demandé avant toute exécution du projet.

Le solde fera l'objet d'une facture dont le paiement doit intervenir à réception et sans escompte, ou par acomptes successifs jusqu'à la clôture de la mission. Le découpage spécifique des acomptes à régler est stipulé dans le devis signé avant le démarrage de la mission.

Dans le cas des prestations commandées à distance, la vente ne sera conclue qu'à compter de la confirmation de la commande, la réception du règlement, et des éléments fournis par le Client à savoir : prise de vues des pièces, photos, plans, et questionnaires dûment complétés.

Il appartient Chouette Studio de valider les éléments fournis par le Client, et de demander, le cas échéant, les informations complémentaires nécessaires à la réalisation de la prestation. Dans l'hypothèse où les informations complémentaires ne seraient pas fournies par le Client et dans l'hypothèse d'une impossibilité de réaliser

la prestation demandée, les sommes versées par le Client lui seront restituées dans un délai maximum d'un mois à compter de la notification de Chouette Studio de l'impossibilité de réaliser la prestation.

Une facture sera automatiquement adressée au Client lors de la confirmation de la commande. Celle-ci sera envoyée à l'adresse mail indiquée par le Client lors de sa commande, sauf indication contraire de sa part.

Pour les commandes à distance, les prestations Coaching Déco et Shopping Déco, et les chèques cadeaux, la facture sera émise après réception du paiement.

Le paiement des prestations Conseil Déco et Shopping Deco devra être réglé dans sa totalité, en une seule fois, lors de la commande.

Le paiement des prestations à distance devra être réglé dans sa totalité, en une seule fois, lors de la commande.

Le Client peut régler par virement bancaire, ou espèces.

Les déplacements dans un rayon de 20 kms autour du 6 rue Le Guen de Kerangal - 35 200 Rennes sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, les frais de déplacement seront facturés au client de la manière suivante :

- Indemnité kilométrique d'1€/km TTC,
- Déplacement en avion, train, taxi : sur justificatifs.

Toute somme non-payée à échéance donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441-6 du Code du commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit par Chouette Studio sur simple demande. Par ailleurs, tout professionnel en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de son créancier d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. En outre, Chouette Studio se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci prononce l'exécution forcée du paiement, sous astreinte par jour de retard.

Article 6. Délais de livraison

La prestation est réalisée à la date ou dans le délai fixé sur le devis ou sur tout autre document annexé à celui-ci. Chouette Studio s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les prestations dans les délais ci-dessus précisés ; ce délai est donné à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à l'allocation de dommages et intérêts.

Lors de la phase de création du concept créatif, les temps de recherches, déplacements, démarchage de fournisseurs adaptés au projet du Client sont pris en compte. Cette étape peut prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Le concept créatif a un impact fort sur la partie financière et ne doit en aucun cas être négligé. Seule Chouette Studio est en mesure de déterminer le temps à y consacrer.

Lorsque les prestations de Chouette Studio incluent la préconisation de matériel ou l'achat de mobilier livré par des tiers, les éventuels retard dans les délais de ces livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à Chouette Studio et sa responsabilité ne pourra pas être engagée à ce titre.

Concernant le suivi de projet, un échéancier sera communiqué au Client avec une date de réception du chantier, convenue à l'avance avec les prestataires extérieurs. Tout retard d'un prestataire extérieur ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de Chouette Studio.

Concernant les prestations à distance, les prestations Coaching Déco et Shopping Déco, la commande sera effectuée au plus tard dans un délai de vingt et un jours ouvrés à compter du jour suivant celui où Chouette Studio reçoit le paiement.

Article 7. Droit de rétractation, Annulation, Report et Modification

A compter de la date de commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, le Client, s'il est un Particulier, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire valoir son droit de rétractation auprès de Chouette Studio. Pour ce faire, il doit faire parvenir dans ce délai (cachet de la Poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante : Chouette Studio - A l'attention de Clémentine Goutard - 6 rue le Guen de Kerangal - 35200 RENNES.

Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers si la signature a eu lieu au domicile du Client.

En dehors de ce droit de rétractation applicable aux Particuliers (et Professionnels dans certains cas définis par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014) dans un délai de quatorze jours, toute demande d'annulation, de report ou de modification de commande est soumise à l'accord expresse de Chouette Studio. A défaut d'accord sur l'annulation, la commande du Client ne peut être remboursée et est entièrement due.

Conformément aux articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la Consommation, Chouette Studio a mis en place un dispositif de médiation de la consommation pour le Client Particulier. L'entité de médiation retenue est : C&C-MEDIATION (Conseils et Consommation-Médiation). En cas de litige, le Client peut déposer sa réclamation sur le site : <https://cc-mediateurconso-bfc.fr> ou par voie postale à l'adresse suivante : C&C-médiation - 37, rue des Chênes 25480 MISEREY-SALINES.

Article 8. Propriété intellectuelle, Savoir-Faire et Interdiction de Reproduction

Chouette Studio est propriétaires des plans, visuels et illustrations réalisés dans le cadre de ses prestations chez le Client ou tout autre lieu d'intervention. Ils ne peuvent être ni reproduits ni vendus sans son autorisation.

La propriété des résultats des travaux est transférée au Client qui s'interdit, lorsque le travail intellectuel réalisé constitue une création au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, d'exercer tous les droits sur l'oeuvre, notamment le droit de reproduction, si les droits d'auteur résultant de cette création n'ont pas fait l'objet

d'une convention de cession en sa faveur.

Le Client s'engage à ne pas exploiter ou s'approprier par le dépôt ou la tentative de dépôt d'un titre de propriété intellectuelle le savoir-faire développé par Chouette Studio en matière de décoration d'intérieur et d'agencement et d'aménagement d'espaces.

Toute reproduction d'un aménagement spécifique élaboré pour le Client ne saurait être réalisée sans l'intervention du prestataire.

Tous les documents fournis sont destinés à l'usage personnel du Client, le Client s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents. Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangés dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat et même après son échéance.

Le Client autorise Chouette Studio via l'acceptation des Conditions Générales à la prise de photos avant, pendant et après la réalisation de la prestation à des fins promotionnelles. Chouette Studio pourra reproduire et modifier les photos et les illustrations en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (diffusion internet, catalogues, réseaux sociaux, ou tous autres supports commerciaux) existants et à venir. En contrepartie, Chouette Studio s'engage à préserver l'identité du lieu et l'identité du Client.

Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par Chouette Studio et non contractuelles.

Article 9. Force majeure

Dans le cadre des présentes et des contrats qui en sont la suite, Chouette Studio ne saurait voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où l'inexécution totale ou partielle de ses obligations provient d'une cause de force majeure, présentant des caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'insurmontabilité.

Sont considérés, comme force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Chouette Studio et qui a pour effet d'interrompre, de manière temporaire, ou définitive, l'exécution de ses obligations contractuelles. Il est convenu entre les parties que constituent, notamment, des hypothèses de force majeure le décès d'elle-même, ou d'un de ses proches, les guerres, guerres civiles, insurrections, émeutes, incendies, inondations, catastrophes naturelles de toute nature, explosions, accidents, épidémie, pandémie, quarantaine, restrictions, conflits sociaux de toute nature entraînant l'interruption, le ralentissement ou l'arrêt des travaux, grèves, lock-outs, accidents majeurs, embargos, actes des autorités civiles ou militaires,

Dans de telles circonstances, Chouette Studio préviendra les parties, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Chouette Studio et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Chouette Studio et le Client pourrait être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

Article 10. Assurance

Chouette Studio a souscrit auprès de la compagnie QBE une assurance responsabilité civile et professionnelle, dont une responsabilité décennale en tant qu'architecte d'intérieur. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande. Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisis pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Article 11. Protection des données personnelles du Client (CNIL et RGPD)

Parmi les informations que Chouette Studio est amené à demander au Client, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation de ses prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire le Client en répondant de manière plus personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées par Chouette Studio, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à ses prestataires dans le but du traitement de la commande du Client. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Le Client peut exercer ce droit en envoyant un courrier à : Clémentine Goutard info@chouetestudio.fr agissant en tant que DPO (Déléguée à la Protection des Données) de Chouette Studio.

Article 12. Loi Applicable et Tribunal compétent

Chouette Studio est soumis à la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différent à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège social de Chouette Studio, ou siège social du Client, au choix de Chouette Studio.

